



**Journée technique :  
« travaux en zones humides »  
CATEZH Garonne  
6 juillet 2016**

**Missions de l'ONEMA**

Thierry Tico

sd 31 ONEMA

21 juin 2016

## Sommaire :

Réponse sollicitations Services de l'état, Bureaux d'études et autres pétitionnaires....	page 3
Visites terrain en compagnie de la DDT 31, suite sollicitations diverses.....	page 4
Rédaction avis techniques.....	pages 5 et 6
Suivi chantiers.....	page 7
Constats infractions.....	page 8
Ex. de Mesure de Réduction, récupération et déplacement espèces protégées.....	pages 9 à 18
Ex. de Mesure de Compensation, Mares à Amphibiens.....	pages 19 à 20

Réponse sollicitations Services de l'état, Bureaux d'études et autres pétitionnaires, public

Principalement DDT 31 et DREAL :

- avis techniques sur dossiers travaux en zones humides;
- réunions de concertation suite demande bureaux d'études avant dépôt dossiers loi eau;

Bureaux d'études et autres pétitionnaires, public :

- réunions de concertation suite demande bureaux d'études avant dépôt dossiers loi eau;
- renseignements, renvoi vers la DDT31;

## Visites terrain en compagnie de la DDT 31, suite sollicitations diverses

Visites terrain en compagnie de la DDT 31 suite sollicitations pétitionnaires, plaintes :

- vérification, caractérisation zones humides;
- caractérisation différents habitats humides concernés;
- calcul surface zone humide en lien avec la nomenclature eau, mais pas délimitation au sens de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié, travail du bureau d'étude;



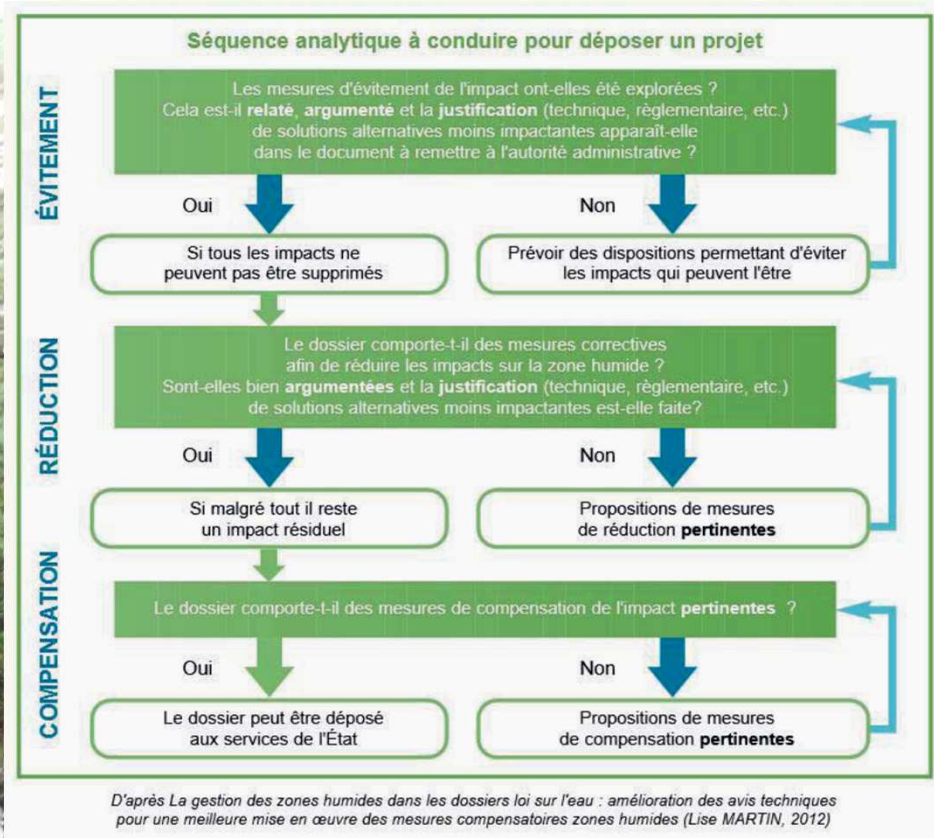
## Rédaction avis techniques

- édition d'un avis technique analysant le contenu du dossier déposé, loi sur l'eau et dérogation atteinte espèces protégées;
- respect de la doctrine ERC;
- examen éléments de caractérisation/délimitation, respect du protocole de l'Arrêté Ministériel du 24 juin 2008 modifié, vérification liste faunistique et présence sols hydromorphes (nature);
- vérification et validation présence espèces protégées;



## Rédaction avis techniques respect de la doctrine ERC

Document DREAL Midi-Pyrénées : « Déclinaison de la doctrine nationale relative à la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur le milieu naturel »



## Suivi chantiers

- contrôle réalisation prescriptions récépissé et/ou arrêté préfectoral;
- suivi mises en place Mesures Evitement/Réduction/Compensation;
- participation à des comités de suivi;



## Constats infractions :

- constat travaux en zones humides tq remblais/assèchement/imperméabilisation/mise en eau;
- Contrôle terrain mesures Evitement/Réduction/Compensation;

